Élu-référent de quartier

Une volonté affichée **d'implication des citoyens**, de **disponibilité des élus**, de **transparence de l'action municipale**.

Objectifs

▪ rendre les élus plus accessibles, plus disponibles : pour une plus grande proximité entre élus et citoyens
▪ être à l'écoute des problématiques des quartiers et des idées proposées
▪ informer les habitants du quartier des projets pouvant les concerner directement
▪ transmettre les doléances formulées auprès des élus ou des services concernés.

Rôle d'un élu référent de quartier

▪ écouter les habitants avec bienveillance
▪ prendre les demandes en considération et les transmettre aux personnes compétentes ; un retour par mail sera systématiquement fait qu'une solution puisse être trouvée ou non
▪ contacter l'adjoint ou le conseiller délégué concerné par la problématique évoquée
▪ tenir informé de l'avancement des projets concernant le quartier
▪ susciter la participation des habitants autour de projets visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers
▪ organiser des réunions de quartier pour répondre à des demandes ou de sa propre initiative.

L'élu référent de quartier n'est pas :

- un médiateur en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux
- un substitut des forces de l'ordre (gendarmes ou police municipale) et des employés municipaux
- le porte parole d'intérêts particuliers (seul l'intérêt collectif guide sa mission)
-

Engagements des citoyens

▪ interpeller les élus avec bienveillance
▪ faire remonter les problématiques rencontrées
▪ fournir des idées, des propositions qui alimentent la réflexion du travail municipal
▪ prendre en considération les délais de mise en œuvre qui peuvent être liés à des contraintes externes

Organisation

▪ l’élu référent réside de préférence dans le quartier dont il s’occupe
▪ l’adjoint en charge de la tranquillité publique assiste l’élu référent et participe aux réunions de quartier ainsi que la maire dans la mesure du possible
▪ les habitants du quartier reçoivent par mail un compte rendu des réunions de quartier
▪ le journal municipal rend compte des échanges des réunions de quartier
▪ le conseil municipal peut se saisir de problématiques soulevées dans un quartier
▪ chaque habitant du quartier connaît le mail mairie de l’élu référent via le journal municipal.